

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/22/0725 du 20 février 2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un centre commercial à Marnach au nom et pour compte de l'entreprise *ZAC Marnach Lot 2 s.à.r.l.*

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 13 mars 2023

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

